



EXTRAIT DU COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept, le treize juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le sept juillet deux mille dix-sept, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

PRESENTS : M. MOREAU Yannick, Mme PINEAU Florence, M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, Mme BOSSARD Françoise, Mme ROUSSEAU Lucette, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. MALLOCHET Gérard, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, Mme REHAULT Marie-Françoise, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, Mme BUREAU Brigitte, Mme LADERRIERE Sophie, M. CHAIGNE Nicolas, M. CHARTEAU Joseph, Mme BALADRE Martine , Mme LANDRIEU Nicole.

ABSENTS EXCUSES :

M. BLANCHARD Alain ayant donné pouvoir à Mme Florence PINEAU,
M. FOURNIERE Claude ayant donné pouvoir à M. Bernard MARCHAND,
M. JEGU Didier ayant donné pouvoir à M. Patrick HOUSSAINT,
Mme SILARI Nathalie ayant donné pouvoir à Mme Sophie LADERRIERE,
Mme AUGRY Valérie ayant donné pouvoir à Mme Sophie LOPEZ,
M. BROSSEAU Stéphane ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHENECHAUD,
M. GROUSSEAU André ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude CHENECHAUD,
M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine,
M. AVRIL Simon,
M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEU Nicole.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Frédéric BENELLI a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité le procès-verbal de la séance du 29 juin 2017.

Délibérations 3-5-70 à 8-9-96

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	23
Nombre de votants :	32

Monsieur Yannick MOREAU, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le dix-huit juillet deux mille dix-sept ;

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yannick MOREAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.



3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

3.5.70 Acquisition de terrains rue du Rouet

Les Consorts BELLIARD ont donné leur accord pour céder à la Ville deux parcelles situées rue du Rouet au prix de 1 €, représentant une superficie totale de 84 m².

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEU Nicole)
 - donne son accord pour l'acquisition des terrains cadastrés section BK n° 190 et 191 représentant une superficie totale de 84 m² au prix de 1 €,
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

3.5.71 Acquisition d'un terrain chemin des Barres

Les Consorts GARANDEAU ont donné leur accord pour céder une parcelle de 4 m² à la Ville située chemin des Barres au prix de 1 €.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEU Nicole)
 - donne son accord pour l'acquisition du terrain cadastré section BR n° 672 représentant une superficie 4 m² au prix de 1 €,
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.1 Acquisitions

3.5.72 Acquisition d'un terrain 'Petit Firfou'

La ville d'Olonne sur Mer souhaite proposer des zones de stationnement sécurisées en limite proche de la plage de Sauveterre sujette à une fréquentation estivale très importante.

Madame GARANDEAU a sollicité la Ville pour lui céder sa parcelle de 1 250 m² située en limite proche de la plage de Sauveterre. La Ville a proposé de l'acquérir au prix de 6 250,00 €, soit 5 €/m², offre qu'elle a acceptée.



Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole)
- donne son accord pour l'acquisition du terrain cadastré section L n° 19 représentant une superficie de 1 250 m² au prix de 6 250,00 €,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.73 Vente d'un bâtiment (ex bibliothèque)

Le 19 avril 2017, un compromis de vente du bâtiment situé 5 rue Eugène Nauleau, anciennement utilisé en tant que bibliothèque, établi par l'Agence HERBRETEAU Immobilier, a été signé avec Madame Jacqueline DESGRANGES pour un montant de 226 000,00 €, prix estimé par France Domaine et 11 000,00 € de frais d'agence à la charge de l'acquéreur. Il convient à ce jour de formaliser cette vente.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole)
- donne son accord pour la vente du bâtiment,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.74 Vente de lots - Lotissement communal 'La Bauduère'

Dans le cadre de la vente des lots du lotissement communal "La Bauduère", un compromis pour chacun desdits lots libres a été signé ; il convient à présent de formaliser les ventes à intervenir.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole)
- donne son accord pour la vente des lots,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.



3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.75 Vente des lots 1 et 3 (PSLA) Vendée Habitat – Lotissement communal 'La Bauduère'

Les lots 1 et 3 du lotissement communal « La Bauduère », sont destinés à être cédés à Vendée Habitat pour des PSLA.

Un compromis de vente sera signé avec Vendée Habitat pour chacun de ces lots.

Il convient à présent de formaliser les ventes à intervenir

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole)

- donne son accord pour la vente des lots 1 et 3 à Vendée Habitat,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.76 Vente d'un terrain rue des Noisetiers

A l'issue d'une procédure de déclassement du chemin piétonnier jouxtant la propriété rue des Noisetiers de Monsieur et Madame BERTHOME Philippe et Dominique, il convient à présent de procéder à la vente dudit chemin au prix de 52 000,00 €.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEAU Nicole)

- donne son accord pour la vente du terrain,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

3 DOMAINE ET PATRIMOINE

3.5 Actes de gestion du domaine public

3.5.77 Dénomination d'un parking 'La Sablière'

Pour permettre au Centre de Secours des Sables d'Olonne d'intervenir dans les meilleures conditions, il convient de dénommer le parking situé entre la rue des Bossis, la rue de la Sablière et la rue Docteur Charcot et d'implanter la signalétique qui s'impose.



Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- valide la dénomination suivante : Parking de la Sablière,

3 DOMAINE ET PATRIMOINE
3.5 Actes de gestion du domaine public
3.5.78 Dénomination de voies

Dans le cadre de deux opérations immobilières, le Conseil Municipal est invité à dénommer la voie desservant les deux lotissements concernés.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- valide les propositions de voies suivantes :

Lotissement "Le Clos des Tilleuls"

- impasse des Noyers

Lotissement "Les Genêts d'Or"

- impasse des Fragonnettes

5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE
5.7 Intercommunalité

5.7.79 Approbation des statuts du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes

Par arrêté du 26 décembre 2016, le Préfet de la Vendée a acté le retrait du Département, transformant le Syndicat Mixte des Marais des Olonnes en syndicat mixte fermé composé de quatre communes et d'un groupement intercommunal.

Afin d'intégrer cette évolution juridique dans les statuts du Syndicat Mixte, de les actualiser suite à la signature de la convention PAPI « Marais des Olonnes », il a été décidé de procéder à une modification statutaire.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- approuve cette évolution statutaire,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.



INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.3 Désignation de représentants

5.3.80 Commissions Municipales : désignation de membres

Madame Christelle RIMBAUD ayant démissionné des ses fonctions de Conseillère Municipale, il convient donc de la remplacer dans les commissions suivantes :

- Education et Formation,
- Jeunesse

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEU Nicole)
- Désigne Madame Catherine GAYDA pour intégrer la Commission Education et Formation,
- Désigne Madame Brigitte BUREAU pour intégrer la Commission Jeunesse.

5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.3 Désignation de représentants

5.3.81 Désignation de délégués au Syndicat Mixte des Marais des Olonnes suite à la modification des statuts

Le Syndicat Mixte des Marais des Olonnes a procédé à une modification statutaire.

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes, la ville d'Olonne sur Mer doit être représentée par 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEU Nicole)
- Elit Monsieur Nicolas CHENECHAUD, Monsieur Jean-Claude CHENECHAUD et Monsieur Alain BLANCHARD délégués titulaires et Monsieur Daniel RUCHAUD, Monsieur André GROUSSEAU, Madame Sophie LADERRIERE délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes.

5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.3 Désignation de représentants

5.3.82 Désignation d'un délégué au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Suite à la démission de Madame Christelle RIMBAUD de son mandat d'élue, un siège au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est devenu vacant.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 ABSTENTIONS (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEU Nicole)
- Désigne Madame Florence PINEAU pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.



5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE
5.6 Exercice des mandats locaux
5.6.83 Indemnités des élus

Le 29 juin 2017, le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire, Monsieur Yannick MOREAU ainsi que des Adjointes.

Par conséquent, et dans le respect des principes de la délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2014 sur la mise en place et la répartition des indemnités de Maire, Adjointes et Conseillers, il convient de fixer le montant des indemnités des élus sur la base de l'indice brut 1027 à compter du 1^{er} juillet 2017 comme présenté dans le tableau joint.

Le Conseil Municipal :

- Moins 4 voix CONTRE (Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine, Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEU Nicole)
- approuve le versement des indemnités des élus à compter du 1^{er} juillet 2017 conformément au tableau ci-dessous.

Nom - Prénom	Fonction	% indice 1022	Montant brut mensuel	Net *
MOREAU Yannick	Maire	88,00%	3406,18	2489,47
PINEAU Florence	Adjointe	49,50%	1915,98	1477,37
HOUSSAINT Patrick	Adjoint	24,40%	944,44	833,00
LOPEZ Sophie	Adjointe	24,40%	944,44	833,00
BLANCHARD Alain	Adjoint	24,40%	944,44	833,00
BOSSARD Françoise	Adjointe	24,40%	944,44	833,00
ROUSSEAU Lucette	Adjointe	24,40%	944,44	668,45
CHENECHAUD Nicolas	Adjoint	24,40%	944,44	833,00
BENELLI Frédéric	Adjoint	24,40%	944,44	833,00
DELPYERRE Christine	Adjointe	24,40%	944,44	833,00
JEGU Didier	Conseiller Municipal	12%	464,48	409,67
BUREAU Brigitte	Conseillère Municipale	6%	232,24	204,84
CHENECHAUD Jean-Claude	Conseiller Municipal	6%	232,24	204,84
GAYDA Catherine	Conseillère Municipale	6%	232,24	204,84
RUCHAUD Daniel	Conseiller Municipal	6%	232,24	204,84
MARCHAND Bernard	Conseiller Municipal	6%	232,24	204,84
LADERRIERE Sophie	Conseillère Municipale	6%	232,24	204,84
MERLE Colette	Conseillère Municipale	6%	232,24	204,84
TOTAL			14967,84	



5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.7 Intercommunalité

5.7.84 Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Ce rapport est conforme aux échanges entre la Ville et la communauté des Sables d'Olonne Agglomération.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver sans réserve le rapport de la CLECT.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEU Nicole)
- Approuve le rapport de la CLECT.

5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.7 Intercommunalité

5.7.85 Validation de la procédure de transfert de la compétence production d'eau potable du SIAEP des Olonnes et du Talmondais à Vendée Eau et d'adhésion du SIAEP à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence « eau potable » au 31 décembre 2017.

En application de la loi NOTRe, Vendée Eau et les SIAEP font évoluer leur gouvernance. Vendée Eau souhaitant maintenir un service public de l'eau de qualité et une gestion optimisée de la ressource en eau sur le territoire, a proposé une fusion à ses 11 SIAEP membres.

La présente délibération a donc pour objet de valider la prise de la compétence production d'eau potable par Vendée Eau en lieu et place des précédents SIAEP.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- Approuve l'adhésion du SIAEP des Olonnes et du Talmondais à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 Décembre 2017. Le périmètre comprend les Communes listées dans la version la plus récente des statuts du SIAEP des Olonnes et du Talmondais.
- Approuve le transfert de la compétence production d'eau potable de l'ensemble des SIAEP membres à Vendée Eau, entraîne la fusion de plein droit des SIAEP au sein de Vendée Eau à la date d'effet des arrêtés préfectoraux portant transfert de la compétence. L'adhésion du SIAEP des Olonnes et du Talmondais pour l'intégralité de la compétence « eau potable » entraîne la dissolution de plein droit du SIAEP à la date d'effet de l'arrêté préfectoral portant adhésion du SIAEP.



5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.7 Intercommunalité

5.7.86 Transfert de la compétence eau potable à compter du 1^{er} janvier 2018 à la communauté des Sables d'Olonne Agglomération : adoption des statuts modifiés.

Vendée eau a délibéré le 16 mars 2017 sur le transfert de la compétence « production d'eau potable » des SIAEP à son profit et sur la fusion des SIAEP au 31 décembre 2017, ainsi que sur un projet de statuts révisés au 1^{er} janvier 2018 incluant la communauté d'agglomération les Sables d'Olonne Agglomération.

Le 19 mai 2017, le Conseil Communautaire a validé à l'unanimité le transfert de la compétence eau potable à la Communauté d'Agglomération les Sables d'Olonne Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018 et modifié ses statuts en conséquence.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification desdits statuts.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- approuve la modification des statuts de la communauté des Sables d'Olonne Agglomération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.7 Intercommunalité

5.7.87 Convention de gestion de services pour l'exercice de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires permanentes d'accueil des gens du voyage »

La Communauté d'Agglomération ne possède pas, à ce jour, l'ingénierie nécessaire pour exercer la compétence « Aménagement, entretien et gestion des aires permanentes d'accueil des gens du voyage ».

Une convention de gestion de services a donc été établie entre la Communauté d'Agglomération et la ville d'Olonne sur Mer pour assurer la gestion de cette compétence concernant l'aire d'accueil des gens du voyage de la ville d'Olonne sur Mer.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- approuve les termes de la convention,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier,



5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

5.7 Intercommunalité

5.7.88 Signature du contrat Vendée Territoire 2017-2020

Dans le cadre de sa politique territoriale, le Département de la Vendée a mis en place les Contrats Vendée Territoire 2017 -2020, partenariat financier avec les intercommunalités et les communes sur un programme d'actions autour de trois axes thématiques.

La dotation départementale sur 4 ans du Contrat Vendée Territoire s'élève, pour l'agglomération, à 3 701 100 €. Un programme d'actions a ainsi été défini.

Pour ce qui concerne la ville d'Olonne sur Mer, en qualité de maître d'ouvrage, deux actions sont inscrites au Contrat Vendée Territoire 2017 – 2020 :

1. Création d'une voie structurante entre le Bd du Vendée Globe et la rue des Genêts permettant de sécuriser l'accès au lycée Sainte Marie du Port
 - Dépense subventionnable : 470 000 € H.T.
 - Subvention départementale sollicitée : 235 000 €.

2. Construction mairie annexe
 - Dépense subventionnable : 3 000 000 € H.T.
 - Subvention départementale sollicitée : 150 714 €.

Le Conseil Municipal :

- Moins 2 votes CONTRE (Mme LANDRIEU Nicole, M. GARDES Eric ayant donné pouvoir à Mme LANDRIEU Nicole)

- valide le Contrat Vendée Territoire 2017 – 2020,

8.DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.3 Voirie

8.3.89 Convention avec le Sydev relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération de rénovation de carrefours à feux tricolores

Il convient d'établir une convention avec le SYDEV pour engager les travaux sur les différents carrefours à feux tricolores de la Ville.

Le montant total de ces prestations est évalué à 3 659€ TTC

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle de rénovations des carrefours à feux pour un montant de 3 659 euros TTC.



8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.3 Voirie

8.3.90 Convention avec le Sydev relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage : Aménagements des abords du Centre Technique Municipal des Sables d'Olonne – Tranches 3 et 4

Dans le cadre d'un projet d'aménagement pour sécuriser le déplacement des élèves, le lycée Sainte Marie du Port a sollicité la ville d'Olonne sur Mer pour créer de nouvelles zones de stationnement ainsi que leur éclairage sur l'emprise actuelle des parkings du Centre Technique Municipal des Sables d'Olonne.

Il convient d'établir une convention avec le SYDEV pour lesdits travaux d'éclairage aux abords du Centre Technique Municipal des Sables d'Olonne.

Synthèse des prestations chiffrées :

- Travaux neufs d'éclairage public, montant de la participation communale : 26 102.00 €.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage aux abords du Centre Technique Municipal des Sables d'Olonne.

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.3 Voirie

8.3.91 Convention avec le Sydev relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'opérations d'éclairage et d'effacement des réseaux : Rue des Libellules (liaison Genêts/Vendée Globe)

Suite à la sollicitation du lycée Ste Marie du Port pour son projet d'aménagement sécurisant le déplacement des élèves, la ville d'Olonne sur Mer engage une action pour réaliser en parallèle l'effacement des réseaux au carrefour Allée des Genêts – Rue des Libellules.

Il convient d'établir une convention avec le SYDEV pour lesdits travaux RUE DES LIBELLULES.

Synthèse des prestations chiffrées :

- Travaux neufs d'effacement de réseaux, montant de la participation communale 40 142.00 €.
- Travaux neufs d'éclairage public, montant de la participation communale 17 293.00 €.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'un effacement de réseau électrique RUE DES LIBELLULES,



- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage RUE DES LIBELLULES.

8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.3 Voirie

8.3.92 Convention avec le Sydev relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'opérations d'éclairage et d'effacement des réseaux : Impasse de la Gabare

La ville d'Olonne sur Mer a, en complémentarité de la création du lotissement des Primulas, prévu l'effacement des réseaux et l'éclairage de l'IMPASSE DE LA GABARE.

Il convient d'établir une convention avec le SYDEV pour lesdits travaux IMPASSE DE LA GABARE.

Synthèse des prestations chiffrées :

- Travaux neufs d'effacement de réseaux, montant de la participation communale 43 416 €.
- Travaux neufs d'éclairage public, montant de la participation communale 15 703 €.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'effacement de réseaux électriques IMPASSE DE LA GABARE,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage IMPASSE DE LA GABARE.

8.DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.8 Environnement

8.8.93 Convention avec la SPL Destination les Sables d'Olonne relative à la gestion des réservations des visites guidées gratuites du Parc Naturel Pédagogique de la ville d'Olonne sur Mer en 2017

Afin d'organiser au mieux les animations proposées par le Parc Naturel Pédagogique (PNP) et de pouvoir maîtriser le nombre de participants, une inscription préalable est nécessaire.

Une convention à titre gratuit a été établie avec la SPL Destination Les Sables d'Olonne pour centraliser les réservations depuis les Offices de Tourisme de l'Agglomération.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- approuve la convention entre la Ville et la SPL Destination Les Sables d'Olonne annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.



8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.9 Culture

8.9.94 Convention de partenariat entre la ville d'Olonne sur Mer et l'association ETINCELLE pour l'organisation d'une manifestation culturelle

L'association ETINCELLE organise le samedi 30 septembre 2017 au Havre d'Olonne, un concert au profit de l'association DEBRA France pour la recherche contre l'épidermolyse bulleuse « Les enfants papillons ».

Un projet de convention, détermine les conditions du partenariat qui sera mis en œuvre avec l'association.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

8.DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.9 Culture

8.9.95 Convention de partenariat avec les villes des Sables d'Olonne et du Château d'Olonne pour la réalisation, l'impression et la diffusion de supports de communication pour la saison culturelle 2017/2018

Il est proposé que les villes des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et d'Olonne sur Mer concluent une convention de partenariat portant sur la création d'un guide culturel et de supports communs de communication pour la saison 2017-2018.

Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- accepte les termes de la convention de partenariat pour la réalisation de supports de communication pour la saison culturelle 2017/2018,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

8.DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

8.9 Culture

8.9.96 Convention d'encaissement pour compte de tiers pour la création d'une billetterie commune sur la Saison culturelle des Sables d'Olonne, du Château d'Olonne et d'Olonne sur Mer

Dans le cadre de la création d'une billetterie commune aux trois collectivités, il est proposé de signer la convention qui précise les modalités d'utilisation de la régie d'Olonne sur Mer pour l'encaissement des spectacles des villes des Sables d'Olonne et du Château d'Olonne.



Le Conseil Municipal :

- A l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

DECISIONS :

D2017-03 du 29/05/17 : Déclaration des accueils collectifs de mineurs auprès de la DDCCS pour le Centre de Loisirs, les accueils périscolaires et les TAP d'Olonne sur Mer – délégation de mise en œuvre de la procédure

D2017-04 du 29/05/17 : Déclaration des accueils collectifs de mineurs auprès de la DDCCS pour le dispositif des Loisirs en Liberté et d'Accueil Jeunes « Jean Moulin » d'Olonne sur Mer – délégation de mise en œuvre de la procédure

D2017-05 du 15/05/17 : Convention de mise à disposition de terrains par Mme Colette GARANDEAU, M. Gilbert PATEAU et la SARL La Loubine

D2107-06 du 01/06/17 : Convention de partenariat avec l'association « Tourisme Olonnais »

D2017-08 du 16/05/17 : Achat de prestations de téléphonie mobile et fixe

D2017-09 du 16/05/17 : Fourniture de produits d'entretien

D2017-10 du 16/05/17 : Conduite, entretien et dépannage des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire

D2017-11 du 01/06/17 : Convention de mise à disposition à titre gratuit d'objets dans le cadre d'une exposition temporaire entre le Département de la Vendée et la commune d'Olonne sur Mer

D2017-12 du 01/06/17 : Liaison allée des Genêts – boulevard du Vendée Globe

D2017-14 du 19/06/17 : Fourniture de matériel de peinture et d'articles de droguerie

D2017-15 du 04/07/17 Travaux de réfection de charpente et de couverture

Olonne sur Mer, le 18 juillet 2017



Yannick MOREAU

Maire d'Olonne sur Mer